

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

10

Décembre 10

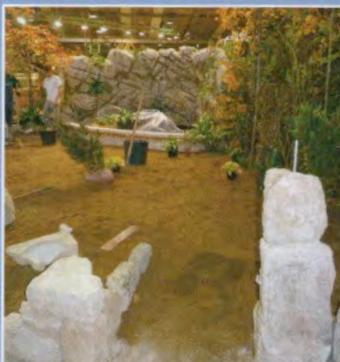
DOSSIER

**Piscine
couverte**



NÉRAC AUX FLORALIES INTERNATIONALES de PAU !

Le service des espaces verts de la ville de Nérac et les élèves du Lycée Armand Fallières de Nérac se sont distingués sur le stand qu'ils ont élaboré pour les Florales de Pau. En reconstituant le sous bois de la Garenne et la grotte et la statue de Fleurette, nous avons fait découvrir aux 50 000 visiteurs une partie de notre patrimoine local et surtout nous avons contribué à faire connaître Nérac. En compétition avec des villes du monde entier (de la Chine au Maroc en passant par l'Allemagne et l'Espagne) notre savoir faire a été remarqué et largement apprécié. Encore merci aux agents du service espaces verts, qui contribuent toute l'année à la beauté de notre ville.





ÉDITORIAL

::: Nicolas Lacombe ::: Maire de Nérac, Conseiller Général

Chères Néracaises, Chers Néracais,

L'année 2010 se termine.

Durant cette année difficile pour beaucoup, la municipalité a gardé le cap qu'elle s'est fixé en 2008, malgré le contexte lié à la crise et à la politique du gouvernement à l'égard des collectivités.

Le budget d'investissement 2010 aura été entièrement réalisé, sans augmenter les taux d'imposition et sans emprunter.

Cet exemplaire de « l'Essentiel » est l'occasion de vous présenter en détail le projet de piscine couverte (pages 4 et 5). Cet investissement sera le plus important du mandat. Nous nous y sommes préparés, loin de toute improvisation, depuis notre élection en 2008. Aujourd'hui, je peux dire que le projet est maîtrisé, tant concernant son contenu que son financement.

L'année 2011 arrive.

L'année qui arrive ne sera pas facile elle non plus pour les collectivités. La stagnation voire la baisse des ressources (crise, suppression de la taxe professionnelle, gel annoncé des dotations de l'Etat...) fait qu'on ne gère plus une commune comme on pouvait le faire il y a encore quelques années.

Nos efforts pour réaliser des économies sur le fonctionnement de la commune seront ainsi renforcés, en veillant néanmoins à ce que la qualité du service public que nous vous devons soit préservée.

Ces efforts de gestion nous permettront encore en 2011 de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour la quatrième année consécutive, ce qui n'est pas arrivé à Nérac depuis plus de 15 ans !

2011 sera déjà l'année du mi-mandat. Ce moment sera l'occasion de mettre en regard les propositions qui vous avaient été faites en 2008 et les réalisations effectives. Vous pourrez alors constater que beaucoup a été fait.

Chers Néracais, je vous souhaite une bonne lecture de « l'Essentiel ».

Bonne fêtes de fin d'année ! Bonne année 2011 à chacun(e) de vous !

La soirée des vœux de la municipalité aura lieu
le **Judi 6 janvier à 19h30** à l'Espace d'Albret
Vous y êtes cordialement invité(e)

4 DOSSIER

Piscine couverte

10 CULTURE

Vie culturelle

14 VIE LOCALE

Zoom sur le CCAS

18 EXPRESSIONS

6 MUNICIPALITÉ

Collecte des ordures ménagères

11 VIE LOCALE

Château

15 VIE LOCALE

Quelques travaux en 2010

19 VIE LOCALE

Le cercle néracais de l'Enseignement

7 MUNICIPALITÉ

Consommez local !

12 VIE LOCALE

L'agenda 21

16 BLOC NOTE

8 MUNICIPALITÉ

Le service de l'eau

13 VIE LOCALE

Zones d'activités

17 INFOS PRATIQUES

«L'Essentiel», le magazine de la Ville de Nérac
Directeur de la publication : Nicolas LACOMBE
Rédaction : Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ • Conception graphique et mise en page : Bulle Communication - Lavardac
• Crédit photos : Ville de Nérac, Bulle Communication • Imprimerie ICA - Agen • Imprimé en France, dépôt légal mai 2009 • Tirage : 5000 exemplaires • Distribution : Mediapost, Mairie de Nérac.



PISCINE COUVERTE : C'EST PARTI !



Vue depuis le Boulevard Pierre de Coubertin

Le projet de piscine couverte a été un sujet important de la campagne électorale. Le choix de l'équipe municipale actuelle s'est porté sur une rénovation de l'actuelle piscine, pour deux raisons principales : l'emplacement au centre ville, à proximité des établissements scolaires ; le coût moindre par rapport à un équipement neuf équivalent (800 000 € moins cher).

Les études initiales lancées dès le début du mandat étant achevées, le Conseil Municipal a accepté le 30 juin 2009 le lancement de la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie, visant à désigner un maître d'œuvre.

Les opérations de sélection des offres ont abouti au choix d'un dossier technique sur esquisse, le 21 Janvier 2010. Par délibération du 11 Mars 2010, il a été accepté le concept d'aménagement proposé par l'Atelier Po et Po en vue de la réalisation effective de cet équipement qui vous est présenté ici.

Cette piscine couverte comprendra un bassin de 25 m de long, d'une profondeur allant de 1,30 m à 2,00 m, permettant l'apprentissage de la natation et toute pratique sportive et de loisirs.

Plan de financement

Le plan de financement présenté ci-contre n'est pas définitif, car les appels d'offres n'ont pas encore été ouverts et les subventions ne sont pas encore toutes attribuées. Une fois tous les éléments connus dans le détail, une information précise sera adressée aux Néracais, afin que chacun puisse vérifier qu'il s'agit d'un projet maîtrisé. Le coût total de l'opération est de 4 017 951 € HT (La Mairie récupère la TVA).

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEUR	MONTANT
REGION : Schéma directeur des équipements sportifs	647 000 €
REGION : Politique de développement local - contrats de pays	200 000 €
DEPARTEMENT Equipement sportif- éducatif	300 000 €
ETAT	240 000 €
DIVERS	395 000 €
VILLE DE NERAC	2 235 951 € (55 %)

Avec un tel plan de financement, l'objectif de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat et de maîtriser la dette afin qu'elle ne soit pas plus élevée en fin de mandat qu'en début de mandat reste d'actualité.

POURQUOI RÉCUPÉRER UN ÉQUIPEMENT EXISTANT ?

« Pour l'élaboration de ce projet de centre aquatique, nous avons mis en œuvre en concertation avec la Ville de Nérac des dispositions visant à conserver un nombre important de locaux existants : les vestiaires sous tribunes, les locaux techniques de la piscine existante.

Il nous a semblé pertinent de restructurer ces locaux, de les mettre aux normes actuelles, cela dans un processus visant à réduire les mises en décharge de matériaux provenant d'une démolition. La remise en état et la continuité de fonctionnement de certains éléments techniques tel que des filtres, et la réutilisation des bacs tampons minimisent dans la mesure du possible, l'impact des déchets et du retraitement de ces matériaux générés par le chantier, tout en minimisant le coût de l'équipement. »

Atelier Po et Po



Atelier Po et Po

Une démarche ENVIRONNEMENTALE

Le projet de réhabilitation de la piscine de NERAC a fait l'objet, par le Maître d'Ouvrage et les concepteurs, d'une réflexion durable qui a abouti à la mise en œuvre de solutions techniques performantes, notamment d'un point de vue énergétique.

Les solutions techniques mises en œuvre dans le projet sont les suivantes :

- une insertion réussie dans le site,
- une isolation performante du bâti,
- une toiture végétalisée,
- un confort visuel favorisé,
- une installation photovoltaïque, intégrée en toiture,
- une production de chaleur par chaudières gaz à condensation,
- une déshumidification thermodynamique,
- la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée,
- un éclairage optimisé,
- des robinetteries économes en eau,
- récupération de bâtiment et d'équipements existants



Vue depuis le stade

Atelier Po et Po



Collecte des ordures ménagères : comment ça marche ?



La collecte des ordures ménagères n'est pas effectuée directement par la commune. En effet, il s'agit d'une compétence transférée à la Communauté de Communes du Val d'Albret, elle-même adhérente au SMICTOM-Lot-Garonne-Baïse qui couvre 61 communes.

A Nérac, il existe différents types de collecte, selon que l'on se trouve en habitat dense ou en habitat dispersé.

TRI sélectif des déchets au porte à porte

Pour l'habitat aggloméré, l'année 2010 a vu la mise en place du tri sélectif au porte à porte. Des bacs bleus ont été mis à disposition des Néracais par le SMICTOM.

Si vous habitez une zone qui bénéficie de ce service et que vous ne disposez pas encore d'un bac bleu, vous pouvez en retirer un à la mairie.

Depuis le mois de juillet, la collecte des bacs bleus se fait au moyen d'une charrette adaptée tirée par un cheval. Ce mode de collecte, moins bruyant, plus respectueux de l'environnement, est plus adapté qu'un camion à l'étroitesse de beaucoup de rues de Nérac.

Quelques chiffres

27 tonnes : c'est le poids de déchets collectés à Nérac chaque semaine.

4 tonnes : c'est le poids de déchets triés (bac bleus)

4 tonnes : c'est le poids de déchets triés apportés aux bornes d'apport volontaire

Appel au civisme

Il arrive encore qu'au centre ville des sacs poubelle soient posés sur les trottoirs les jours où il n'y a pas de collecte. Depuis la rentrée, ces sacs sont ouverts par la police municipale. Un premier courrier de sensibilisation est envoyé à leur « propriétaire » afin de lui rappeler les jours de collecte dans son quartier. Si un deuxième sac est ouvert appartenant à la même personne, celle-ci est verbalisée (35 €).

Si vous avez une question ou un doute sur les jours de collecte dans votre quartier, veuillez téléphoner à la Mairie au 05 53 97 63 53.

Points de collecte

Cet été, deux points de collecte particulièrement sales et non respectés ont été supprimés car ils nuisaient à la fois à la qualité des entrées de ville et aux riverains les plus proches : celui situé près de Bourdilot et celui situé à Mâle. Il y a sur la commune de Nérac 33 points d'apport de déchets que vous pouvez utiliser. Pour connaître le point d'apport le plus proche de chez vous, téléphonez à la Mairie au 05 53 97 63 53

Consommez Local !



Consommez Local !

La ville de Nérac a la chance de bénéficier d'un commerce local dynamique et varié, couvrant l'ensemble des besoins. De nombreuses actions d'animations sont organisées toute l'année par l'association des commerçants de Nérac en collaboration avec la ville pour le plus grand plaisir de tous.

CORINE TORTELLI, Présidente de l'association des commerçants et artisans NÉRACAIS :



Votre association est au service de tous les commerçants et de leurs clients, quelles sont les principales actions pour ces fêtes de fin d'années ?
L'action phare de cette fin d'année est bien sûr le 24^{ème} Noël en Or. Notre grande tombola propose cette année en premier lot une Renault Twingo mais aussi un voyage d'une semaine pour deux personnes en Tunisie, des gros bons d'achat allant de 300 à 50 €, un LCD, des magnums de Buzet, ect... Nous mettons tous les ans en place cette animation afin d'attirer, de fidéliser et de remercier tous nos clients.

Quels sont les atouts des commerces néracais, pourquoi consommer local ?

Les commerces néracais ne manquent pas d'atouts, ils sont attractifs aussi bien par les produits proposés que par la qualité de ceux-ci. De plus, la proximité du commerce, l'accueil, le conseil, la facilité d'échange, de prêt, incitent à consommer local.

D'autres projets pour l'année à venir ?

En début d'année, sera renouvelé l'annuaire des bonnes adresses avec plus de deux cent commerçants et artisans. Au mois de juillet, le groupement mettra en place trois jours d'animations et de braderie dans les rues de notre cité. Clôturé le samedi par notre traditionnelle sardinade géante.

Retrouvez tous les commerçants de Nérac sur la page commerce du site de la ville : www.nerac.fr

Opération FÊTES TRANQUILLES :

Pendant les fêtes, la ville de Nérac en collaboration avec la gendarmerie reconduit son opération tranquillité. Les horaires de la police municipale sont décalés afin que la présence policière dans la ville soit maintenue jusqu'à la fermeture des commerces. La gendarmerie fait de son côté appel à des réservistes pour renforcer ses effectifs.

Stationnement en ville pendant les fêtes :

Le stationnement est gratuit à Nérac mais il faut respecter les durées : 1h30 en zone bleue, 15 minutes sur les arrêts minutes. Si tout le monde respecte les temps de stationnement c'est plus de places en centre ville.

INFO MARCHÉ DU SAMEDI

Cette année, le 25 décembre et le 1^{er} janvier tombant un samedi, le marché est annulé pour ces deux dates. Rendez-vous pour le premier marché de l'année le 8 janvier 2011.



Le service de L'eau de NÉRAC à 100 ans !



Station d'épuration de Brechan

Un peu d'HISTOIRE...



Le 15 avril 1910, le Maire de Nérac, François BAUDY signait le « Règlement et bordereau des prix des concessions d'eau » de la ville de Nérac.

L'eau arrive de la source de Guillery (Commune de Pompiey) au château d'eau route de Mézin par gravitation. L'installation de « bornes fontaines » dont beaucoup existent encore est prévue en ville : l'article 3 stipule que « Les bornes fontaines établies en ville sont mises à la disposition des habitants pour les besoins domestiques. On n'y pourra puiser de l'eau qu'au moyen de vaisseaux dont la contenance respective n'excèdera pas 20 litres. Il est formellement défendu d'y puiser pour les usages industriels, d'y abreuver des animaux, d'y laver du linge, des véhicules, etc. et d'y prendre de l'eau à l'aide de tonneaux, de maintenir les robinets ouverts pour laisser perdre l'eau, et de séjourner aux abords des bornes-fontaines de façon à en obstruer l'accès ».

Quelle est la SITUATION en 2010 ?

La précédente municipalité a acquis il y a quelques années la source de Guillery qui fournit l'eau à notre réseau.



Pose de la première pierre de la station de filtration de Séguinot

En 2010, les travaux de rénovation de la station de filtration de Séguinot ont été lancés et seront achevés courant 2011. Cette station neuve permettra de traiter l'eau de façon optimale pour une qualité encore meilleure. Les travaux s'élèvent à 392 298 €, subventionnés à 56% par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le réseau de « l'eau de Guillery », géré en régie publique municipale, ne dessert pas toute la commune. En effet, seules les maisons situées en centre ville en bénéficient. Le reste de la commune est desservi par Véolia.

Suppression des BRANCHEMENTS plomb

Depuis plusieurs années, des programmes de suppression des branchements en plomb (datant souvent de 1910 !) se succèdent.

En 2011 et 2012, deux programmes de 200 000 € seront menés, concernant les Allées d'Albret, le Boulevard Pierre de Coubertin, les Allées du Centre, le cours Victor Hugo. Cela représente environ 170 branchements et 1800 mètres de réseau à poser.

Il restera alors 700 branchements à supprimer...



Station d'épuration principale

Assainissement : retour en régie municipale Le 1^{er} janvier

Nérac est une ville en avance par rapport à beaucoup d'autres en matière d'assainissement collectif, grâce à un effort soutenu depuis de nombreuses années et continué par l'actuelle municipalité. En effet, notre commune compte 6 stations d'épuration : 5 stations gérées en régie municipale dans les hameaux de Nazareth, Cauderoue, Puy-Fort-Eguille, Serbat et Bréchan et une station d'épuration d'une capacité de 7500 équivalent-habitants (vieille route de Lavardac) gérée jusqu'au 31 décembre 2010 par Véolia.

A compter du 1^{er} janvier 2011 cette station d'épuration retournera dans le giron municipal et sera gérée directement par le service de l'assainissement de la Ville de Nérac. Ce retour en régie publique est le résultat d'une longue période d'études qui a montré que des économies substantielles seraient réalisées par la collectivité. Ce retour en régie marque l'attachement de la municipalité au service public et s'inscrit dans sa stratégie de redressement du budget annexe de l'assainissement qui manifestait des signes de tension inquiétants.

L'année 2011, après Bréchan en 2010, verra la création d'une des dernières station d'épuration utile à notre commune à Tauziette. Le projet sera présenté aux riverains en temps utiles. Il faut savoir que nous profitons des travaux d'assainissement dans les hameaux pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques et adapter l'éclairage public.

La régie publique municipale de l'eau en quelques chiffres :

2400 abonnés
 235 000 m³ facturés
 52 km de réseau
 3 châteaux d'eau d'une capacité de 2000 m³

Visitez le réseau !

Au printemps 2011, la municipalité envisage de faire visiter le réseau d'eau potable aux Néracais qui le souhaitent : Source de Guillery, station de filtration, châteaux d'eau. Si vous êtes intéressé(e) par cette visite, veuillez retourner le coupon ci-dessous (Services Techniques – Hôtel de Ville – 47600 NERAC) :

Je souhaite être informé(e) de la date de la visite du réseau d'eau.

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel (facultatif) :

Téléphone (facultatif) :

L'assainissement en quelques chiffres :

6 et bientôt 7 stations d'épuration
 32 km de réseau d'assainissement
 7 postes de relevage
 7500 : c'est la capacité potentielle d'assainissement en nombre d'habitants de la station d'épuration située vieille route de Lavardac.

Vie Culturelle



Espace d'ALBRET

Jeune-PUBLIC

Les mois de décembre et janvier seront l'occasion d'accueillir deux spectacles en direction du jeune-public.

Tout d'abord **Mardi 14 décembre à 18h, Voyage en Polygonie** par le théâtre pour deux mains.



Phil Jourig

Un spectacle qui allie à la fois de la vidéo et des marionnettes tout en narrant l'histoire de Kré, un carré qui n'est pas tout à fait carré, évoluant dans un monde magique peuplé de polygones qui se forment et se déforment.

Puis, dimanche **9 janvier à 16h30, OÙ va l'eau** par la compagnie O'Navio théâtre, d'après le roman de Jeanne Ashbé. Ce spectacle sur la thématique de la découverte du monde extérieur est destiné aux enfants à partir d'un an.

O Navio

Théâtre

Le **jeudi 13 janvier** vous permettra de découvrir ou de redécouvrir le chef-d'oeuvre de Corneille, **Horace** par la compagnie l'Alter-native. Le rendez-vous avec les cités d'Albe et de Rome est fixé à 20h30 à l'Espace d'Albret.

Simeon

Musique Classique

Le **vendredi 28 janvier à 20h30**, dirigés par Philippe Mestres, les musiciens de l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine accompagneront Martine Olmeda, mezzo, dont la carrière lyrique internationale l'a conduite sur les scènes prestigieuses de l'Opéra Bastille ou de la Scala de Milan.

Martine Olmeda

En première partie de soirée, les élèves de l'école Marie-Curie de Nérac présenteront le fruit de leur travail réalisé, en partenariat avec l'école de musique et de danse du Val d'Albret.

CIRQUE

Le spectacle **Compte de fait** par le collectif prêt à porter, initialement prévu le mardi 8 février à 20h30 sera remplacé par Pan-Pot ou modérément chantant du collectif petit travers.

Contact / Réservation : 05.53.97.40.50 ou spectacles.albret@ville-nerac.fr

Médiathèque

Participez au vote du **Prix Calibre 47** !

La Médiathèque s'associe au vote pour le prix **Calibre 47** du festival du polar de Bon-Encontre qui aura lieu les 12 et 13 mars 2011. Les lecteurs de Nérac sont invités à voter pour leur roman policier préféré parmi les quatre livres en lice et seront la septième voix du jury de Bon-Encontre.

Le vote s'effectue à l'accueil de la Médiathèque et le résultat sera communiqué le 26 février 2011 lors du second café polars organisé par la Médiathèque. Le Prix Calibre 47 sera ensuite dévoilé pendant le week-end du festival.

Les romans policiers sélectionnés :

Bien connu des services de police / Dominique Manotti / GALLIMARD

Cristal Defense / Catherine Fradier / AU DIABLE VAUVERT

Adieu Jérusalem / Alexandra Schwartzbrod / STOCK

Le Bourreau de Puigcerda / Daniel Hernandez / MARE NOSTRUM

Les prochains rendez-vous

samedi 8 janvier à 14h30 : atelier Art postal

mercredi 2 février à 15h30 : la malle aux contes

samedi 5 février à 15h00 : atelier philo

samedi 26 février à 15h00 : café polars

Contact : 05.53.97.40.55 ou <http://mediatheque.nerac.fr>

Galerie des Tanneries

L'ART D'OFFRIR

EXPOSITION COLLECTIVE DU 7 AU 24 DÉCEMBRE

« **Mais qu'est ce que je pourrais bien lui offrir** »

Occasion de découvrir 7 disciplines artistiques à travers le travail original de 7 artistes

Occasion de dénicher des cadeaux originaux à offrir ou à s'offrir.

Des peintures colorées de **Françoise Corcuera** et **Anne-Sophie Migné**, des toiles « mi-humaines, mi-autre chose » de **Michel Toussaint**, des oeuvres pleines de finesse et d'émotion et la nouvelle collection de bijoux de **Sophie Cohen Scali**, des boîtes taillées avec délicatesse et minutie dans des Calebasses par **Cathy et Harry**, des bijoux originaux en verre soufflé et coulé enrichis de pierres semi précieuses créés par **Geneviève Darriet**, des objets et mobiliers en carton recyclé imaginés et fabriqués par **Sabine Roux**, voici toute la diversité de ces artistes talentueux que nous vous invitons à découvrir.

Le dimanche 12 décembre, **Michel Toussaint** vous invite à un atelier tout public autour de la peinture et création de mobiles.

Le dimanche 19 décembre, un atelier « initiation au travail du carton » vous est proposé par **Sabine Roux**.

Les élèves des établissements scolaires seront accueillis à la galerie où leur sera proposée une découverte de toutes ces tendances artistiques.

Galerie ouverte du jeudi au lundi de 14 h à 18 h (sur rendez-vous les autres jours) – entrée libre

Château

L'envers du décor



1. Le récolement décennal à Nérac

Le travail de récolement des collections des Musées de France est une obligation légale. Il constitue un document administratif, un instrument scientifique et un outil de gestion des collections.

Des moyens et une équipe :

Ce travail minutieux sur l'étude des collections du musée a été entrepris par la Mairie de Nérac en 2010 sous l'impulsion du service du patrimoine du Conseil général. Le Musée du château d'Henri IV à Nérac est en effet placé sous la responsabilité scientifique et technique du service du patrimoine du Conseil général de Lot-et-Garonne. Son financement a été possible grâce à une subvention spécifique de la Drac Aquitaine qui en a fait une de ses priorités. L'état des lieux des collections a été réalisé au mois de septembre 2009 par Elodie Pignol, directrice du service du patrimoine. L'objectif consistait à fournir un premier diagnostic des collections à récolement en identifiant les contraintes. Pour mener à bien cette mission, la mairie de Nérac a recruté un prestataire extérieur, consultant en conservation préventive, ayant répondu à un cahier des charges précis. Il a permis de disposer d'un registre informatisé complet et actualisé de tous les biens placés sous la responsabilité de la commune. Chaque notice illustrée mentionne à minima :

- son ou ses numéros d'inventaire
- sa localisation
- ses dimensions
- son état sanitaire
- la présence ou non d'un marquage
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien

Les premiers résultats :

Les collections conservées dans les réserves du musée du château d'Henri IV à Nérac sont composées de fonds archéologiques, beaux-arts, minéralogiques et conchyliologiques. Le récolement a donné lieu à des découvertes surprenantes comme celle du squelette d'un Wallaby, dépôt incongru du muséum de Paris. D'autres – moins saugrenues – ont été faites, comme celle d'une superbe boucle de ceinture mérovingienne en émail cloisonné, ou enfin celle d'une coupe du château de Nérac illustrant un projet de restructuration par l'architecte du XIXe siècle Viollet le Duc.



Les perspectives :

Ainsi réalisé, ce premier récolement décennal constitue le socle à partir duquel pourront être réalisées des campagnes de restauration, une étude des collections et surtout un travail préalable et indispensable à la restructuration muséographique. Il a permis à la Municipalité, de connaître avec précision le

nombre d'objets qui lui appartient. Le procès-verbal présentera au cours de l'année 2011 un bilan en donnant une estimation des objets disparus, détruits, retrouvés, et les objets jamais récolés par le Musée Château de Nérac. Il proposera une première approche de la programmation des opérations permises par l'achèvement du récolement : campagnes de restauration, de documentation, de retrait de certaines collections ou de transfert de dépôts et une base de travail indispensable à la restructuration des collections permanentes. Ainsi, deux toiles roulées non identifiées ont été présentées par Mme Pignol en juin 2010 lors de la commission interrégionale des collections des Musées de France, la commission s'étant prononcée par un avis favorable les deux toiles débiteront leur restauration avant la fin d'année 2010.

2. Les collections du Musée château de Nérac s'exposent dans le LOIRET

Le Château de Sully-sur-Loire dans le Loiret, propose actuellement dans le Loiret, une exposition temporaire sur la vie et la légende du roi Henri IV intitulée « Henri IV, de la Navarre à la France ». Le Musée de Nérac par l'intermédiaire du service du patrimoine du Conseil Général a été sollicité pour le prêt d'œuvres illustrant la jeunesse de ce prince. Dix œuvres ont ainsi fait le voyage de Nérac à Sully : les objets ont été minutieusement emballés dans des boîtes et caissons de transport, par une société experte dans le transport d'œuvres d'art. Les œuvres de Nérac côtoient des collections venues du Musée du Louvre ; du Musée national de la Renaissance à Ecouen, et du Musée national du château de Pau.

Au-delà de l'enjeu pour le Musée de Nérac et la mairie de Nérac de positionner ses pièces aux côtés d'œuvres provenant d'illustres musées nationaux, cette exposition est l'occasion de faire connaître Nérac et plus largement le Lot-et-Garonne aux visiteurs de l'exposition. En effet, la question la plus fréquemment posée au sujet de ces pièces est « mais où se trouve donc Nérac ? ». L'organisateur garantit qu'il souligne la beauté et l'intérêt du lieu, espérant ainsi envoyer de nouveaux visiteurs sur les traces du jeune prince et des illustres femme de l'Albret.

ÉTAT d'avancement de La démarche d'Agenda 21 à NÉRAC



GÉNÉRALITÉS

Tout d'abord, un bref rappel : qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

« Agenda », c'est l'outil dans lequel on écrit ce que l'on doit faire et « 21 » signifie « pour le 21^{ème} siècle ». Il s'agit donc d'un programme d'actions pour l'avenir. A Nérac, nous avons décidé de mener cette démarche à deux échelles :

- le territoire communal
- les bâtiments et services municipaux

La méthodologie adoptée est la même pour ces deux démarches. Toutes deux s'appuient sur un diagnostic partagé, un programme d'actions et un suivi, réalisés en concertation étroite et régulière.

Agenda 21 Interne

Celui-ci s'applique donc uniquement aux bâtiments et services communaux et s'articule autour de groupes de travail constitués d'agents municipaux de tous grades et services. Les premières actions proposées par ce groupe de travail concernent la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments et les équipements sportifs communaux, ainsi que des propositions d'actions pour la maîtrise de l'eau et de l'énergie dans ces bâtiments et équipements.

Agenda 21 TERRITORIAL

Celui-ci s'applique à l'ensemble de la collectivité et du territoire communal.

Le diagnostic partagé a été validé publiquement le 9 novembre 2010 à l'issue d'une soirée à l'Espace d'Albret, en présence d'élus, d'administrés et de partenaires locaux.

Il a été élaboré à la suite d'ateliers de travail menés auprès de la société civile (juin 2010), ainsi qu'à une phase de consultation du public (septembre 2010) au cours desquelles de nombreuses observations ont été recueillies et croisées avec les études réalisées sur le territoire.

Le document de diagnostic de territoire et l'étude faisant suite à la consultation du public sont d'ailleurs librement téléchargeables sur le site Internet de la Mairie de Nérac, ou consultables sur demande à l'Hôtel de Ville.



Ainsi, puisque les atouts et faiblesses de notre territoire ont été identifiés, l'équipe municipale va pouvoir définir les axes prioritaires à investir à court et moyen terme.

Ensuite nous reviendrons vers vous afin de vous présenter quels enjeux ont été retenus en priorité. Nous pourrions alors réfléchir ensemble à des actions à mener, pour répondre à ces enjeux et réaliser ce programme d'actions.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces prochaines échéances, et convaincus de la pertinence de cette démarche et de son importance pour l'avenir de notre ville et des générations futures de Néracais.

Développement économique

Zones d'activités :

Des PROJETS QUI SE CONCRÉTISENT

Dès 2008, la ville de Nérac a lancé un programme de développement économique afin de répondre d'une part à la demande des artisans, commerçants et professionnel locaux qui souhaitent s'agrandir, et d'autre part permettre l'installation d'activités nouvelles ou de services nouveaux.

DEUX ANS APRÈS TROIS PROJETS IMPORTANTS SONT LANCÉS.



ZI Labarre II Zone d'activité « classique »
 ZA Le Pin Zone à vocation médicale et paramédicale
 ZA Agriland Zone d'activité en amont du secteur agricole

Il y a d'abord la création de la zone d'activité de Labarre 2, en continuité de la zone existante. Cette zone, équipée de 8 lots d'environ 1500 m², permettra, dans un contexte où il est difficile de trouver des terrains à Nérac, l'installation ou le développement d'activité artisanales ou commerciales nouvelles. Dès que le projet a été présenté, plusieurs chefs d'entreprises néracais ont montré leur intérêt pour acquérir des terrains. Aujourd'hui, nous arrivons à la phase de création de la zone, les travaux débiteront courant premier semestre 2011, pour les premières installations en 2012.

Ensuite, il y a la création d'une zone de santé, exclusivement réservée aux professionnels du secteur médical ou paramédical. Cette zone sera située à proximité du nouvel EHPAD au niveau du chemin du Pin. Une surface de 8000 m² permettra de créer plusieurs lots. Cette zone de santé pourra permettre éventuellement la création d'une maison médicale ou l'installation individuelle de professionnels qui souhaiteraient bénéficier d'un lieu unique et attractif où les patients trouveraient tous les services de santé dont ils pourraient avoir besoin. Des parkings en nombre permettront un stationnement facile. L'aménagement de cette zone commencera courant 2011. Les premières installations de professionnel sont prévues en 2012.

Enfin, il y a le projet de la zone d'activité agricole de Mâle, située à la sortie de Nérac sur la route d'Agen. Cette zone dédiée aux métiers situés en amont de la production agricole (machinisme, recherche, semences, nouvelles pratiques de production), est un projet construit dans le cadre du schéma de développement économique départemental. Le projet ayant été présenté par les élus de l'Albret, c'est Nérac qui accueillera cette zone d'intérêt départemental et régional. Sur cette zone, plusieurs types de projets sont prévus. Dans un premier temps une pépinière d'entreprises permettra d'accompagner des créateurs d'entreprises sur le modèle et en collaboration avec l'Agropole. Il y aura également d'importantes réserves foncières pour permettre l'installation ou le développement de projets industriels sur place. Pour finir un partenariat avec les lycées agricoles afin de travailler sur les nouvelles pratiques de production agricole. Ce projet d'envergure construit en partenariat avec les industriels du secteur, les centres de recherche et d'enseignement, les chambres consulaires, les collectivités est en court de définition. Le conseil général votera la création de la structure en charge de sa gestion en mars 2011.



Zoom sur Le CCAS



Le C.C.A.S est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Le C.C.A.S., comprend quatorze membres, désignés par le président (membres élus par le conseil municipal et membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du conseil municipal, mais qui œuvrent au sein d'associations caritatives, de retraités, de personnes âgées, de personnes handicapées).

Martine PALAZE est l'adjointe aux Affaires Sociales, vice-présidente du C.C.A.S.

Le C.C.A.S est subventionné par la commune. Son budget est géré par la directrice du C.C.A.S, Solange POLONI. Au quotidien, Marie-Sophie DUPRAT reçoit le public et instruit les dossiers.

Le C.C.A.S gère deux types d'Aides Sociales :

AIDE SOCIALE LEGALE :

INSTRUCTION ET TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE DU DÉPARTEMENT :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Frais d'hébergement
- Services ménagers aide sociale
- Allocation Compensatrice
- Obligations alimentaires
- Aides exceptionnelles demandeurs d'emploi (aide fin d'année)

AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

Aides financières :

- Aide à la cantine (selon Quotient Familial < à 300,00 €, possibilité de prise en charge allant de 70 %, 50 % ou 30 %)
- Aide au chauffage au gaz/électricité par chèques de services (minima sociaux)
- Aide facture eau (régie mairie)

Aides matérielles :

- Distribution de colis de Noël par les élus à leur domicile aux personnes âgées ayant le minimum vieillesse

Aides à la MOBILITÉ : MINI-BUS

- Le samedi matin pour le commerce de centre ville et le marché
- Depuis le 09 novembre le mardi matin, pour le commerce de centre ville et les supermarchés.
- Véhicule utilitaire : mise à disposition aux associations caritatives.

Aides au logement :

- 2 logements pour SDF
- 3 logements d'urgence gérés par la Sauvegarde dans le cadre de la Maison Relais de Nérac.

Aides aux vacances :

- En complément des aides de la CAF et du Conseil Général participation forfaitaire au séjour en colonie pour les enfants des familles à faibles revenus.

AIDES SUPPLEMENTAIRES

- Carte d'invalidité, macaron, reconnaissance TH, AAH
- Secours supplémentaire CPAM
- Dossier ASPA
- Aides administratives diverses
- Enquêtes diverses
- Accueil, information, soutien écoute, constitutions divers dossiers, orientation des personnes (toute population confondue administrée de Nérac), prise en charge des problèmes dans les domaines administratifs, sociaux et financiers quotidiennement.
- Partenariat avec Centre Médico Social dans divers domaines notamment aides exceptionnelles en co-financement pour aides du Conseil Général, contact avec d'autres partenaires locaux de l'insertion ou sociale.

PORTAGE DE REPAS à domicile pour les SENIORS :

- Gestion des inscriptions
- Facturation de la prestation

Bal du PRINTEMPS :

- Le 16 mars 2011 organisation annuelle « goûter et animation » auprès des seniors en partenariat avec les élèves du Lycée Jacques de Romas.

Galette des ROIS :

- Goûter convivial autour de la galette au centre Samazeuilh pour les familles bénéficiaires des associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique, Accueil et partage néracais, Croix-rouge)

PROJET de JARDINS FAMILIAUX :

- Sur le site des Jardins du Roy, 8 lots prévus



Animation semaine Bleue au Château

Zoom SUR quelques TRAVAUX réalisés en 2010



Inauguration place Saint-Marc

En 2010, de nombreux travaux ont eu lieu un peu partout sur la commune. Ces travaux ont été réalisés sans augmentation des taux d'imposition, et sans emprunt ! Il s'agit à la fois de travaux d'entretien de notre patrimoine municipal et de travaux d'amélioration de la vie quotidienne. En voici quelques exemples :

- Place Saint-Marc (Coût : 31 354,34 €)
- Self-service des écoles primaires : (Coût : 209 196 €. Subventions : 101 950 €)
- Coulée verte au Couloumé (Travaux par entreprise réalisés et payés en 2009 : 26 036 € – En 2010 travaux régie 12 000,00 €)
- Toitures et peintures Chalet et kiosque de la Garenne (Coût : 68 926 €. Subventions : 9 200 €)
- Toitures Temple et Eglise Saint Nicolas (Coût : 60 887 €. Subventions : 18 400 €)
- Maison des Conférences tranche 3 (Coût : 113 915 €. Subventions : 96 828 €)
- Réhabilitation centre Haussman (Coût : 192 623 €. Subventions : 119 426 €)
- Eclairage et effacement des réseaux Bréchan (Coût : 337 000 €. Subventions : 259 000 €)

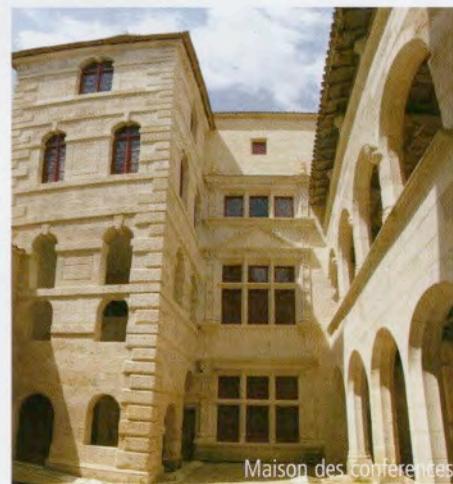


Photo Agence SCPlusson-Tarazzi

L'ascenseur au Centre Haussmann



Kiosque de la Garenne



Maison des conférences



Self service à l'Ecole J Rostand

Des élus à votre service



Nicolas LACOMBE vous rencontre en Mairie le matin du mardi au samedi.
 Pour les rendez-vous :
 Tél. : 05 53 97 63 50
 mairie.nerac@ville-nerac.fr
 nicolas.lacombe@laposte.net

Les adjoints et conseillers municipaux délégués reçoivent les Néracais sur rendez-vous au
 Tél. : 05 53 97 63 50



• Patrice DUFAU
 urbanisme, travaux



• Marylène PAILLARES
 personnel,
 affaires générales



• Marc GELLY
 culture,
 développement durable



• Martine PALAZE
 affaires sociales



• Frédéric SANCHEZ
 économie,
 communication



• Françoise GARREAU
 affaires scolaires



• Jean-Claude BAURY
 sports,
 démocratie locale



• Agnès DOLLE
 politique jeunesse
 associations



• Bernard FAUCON-LAMBERT
 finances



• Evelyne CASEROTTO
 temps périscolaire,
 restauration scolaire

Permanences sans rendez-vous

Sur le Marché de 9h30 à 11h30

Le samedi 08 janvier 2011

Le samedi 05 mars 2011

Le samedi 07 mai 2011

Le samedi 02 juillet 2011

Le samedi 03 septembre 2011

Le samedi 05 novembre 2011

DON DU SANG



Espace d'Albret de 8h à 12h

Mercredi 9 février 2011



Infos pratiques

MAIRIE

Des services à votre disposition

Des organismes près de chez vous

Services administratifs :

• Ouverture du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 - le samedi de 8h30 à 12h

Standard : 05 53 97 63 53

mairie.nerac.accueil@orange.fr

Cabinet du maire : 05 53 97 63 50

mairie.nerac@ville-nerac.fr

État Civil : 05 53 97 63 65

etatcivil@ville-nerac.fr

Service de l'Eau : 05 53 97 63 63

mairie.nerac.accueil@orange.fr

Affaires Scolaires : 05 53 97 63 64

scolaire@ville-nerac.fr

PERMANENCES /RDV : 05.53.97.63.50

SOS surendettement • Permanence tous les lundis après midi

CONCILIATEUR • Permanence le premier mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 05 53 97 63 50

Services techniques :

Accueil : 05 53 97 63 61

mairie.nerac.dst@orange.fr

• Permnance accueil, service technique, urbanisme sans rendez-vous le matin du mardi au samedi de 9h à 12h et sur rendez-vous au 05 53 97 63 61

Police municipale : 05 53 97 63 71 ou

06 26 48 32 61

Services culturels :

Médiathèque : 05 53 97 40 55

contact.mediathèque@ville-nerac.fr

Espace d'Albret : 05 53 97 40 50

spectacles.albret@ville-nerac.fr

Musée Château Henri IV : 05 53 65 21 11

direction-château@ville-nerac.fr

Galerie des Tanneries : 05 53 97 01 45

comite.tourisme.nerac@wanadoo.fr

• Coordonnées : Mairie de Nérac - BP 113 - Place du Général Charles de Gaulle - 47600 NERAC

Tél. 05 53 97 63 53 - Fax. 05 53 97 04 85

Courriel : mairie.nerac@ville-nerac.fr

site internet : www.nerac.fr

A la suite de la modification du règlement intérieur du cimetière de notre ville sur lequel était proposé le colombarium dédié aux urnes et le caveau classique, un troisième choix est dorénavant possible ; il s'agit des cavurnes, un petit caveau dans lequel plusieurs urnes peuvent être déposées.

Pour plus de précisions, nous vous remercions de vous adresser à Mr ANDRAL, responsable du cimetière.

Caisse Primaire d'assurance maladie

• le lundi de 9h à 12h et 13h à 16h
Centre Haussmann/Permanence Salle Lapeyrousse

Mission Locale Orientation 16 à 25 ans

• Lundi 8h30 à 12h, mardi-mercredi-jeudi 08h30 à 12h et 13h30 à 17h

Centre Haussmann

Tél : 05 53 65 65 31

Point relais emploi (C.C.V.A)

• Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 - après midi uniquement sur rendez-vous
Centre Haussmann - Tél. : 05 53 97 54 86 -
relaiemploi@valdalbret.fr

Centre médico-social (CMS)

78 allées d'Albret - Tél : 05 53 97 44 00

• Planning Familial - Le mardi de 12h à 14h, le mercredi de 13h30 à 16h - sans rendez-vous

Infos Droits

67 Cours Victor Hugo - 47000 AGEN

Tél./Fax : 05 53 47 52 51

CAF Visio Guichet

Point Relais Emploi - le jeudi de 9h à 11h

Centre Communal d'action sociale (CCAS)

• Mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 - samedi matin de 8h30 à 12h
Mairie - Tél. : 05 53 97 63 69

Relais Services Publics du Pays d'Albret

Centre Haussmann - 05 53 97 43 89 ou 06.30.88.30.80 -
rsp-pays-albret@orange.fr

• Lundi au jeudi 9h à 12H et 14h à 17h

ADMR -

Centre Samazeuilh - 12 rue François Baudy

Tél. : 05.53.97.03.03 / Fax : 05.53.97.40.32

admr-nerac@wanadoo.fr

• Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 12h30

PRESENCE VERTE

13 rue de la Redoute. BP 70 039. 47002 AGEN
CEDEX - N° AZUR 0.810.47.10.47

• Lundi au vendredi - 9h à 12h et 14h à 17h

Les consultations externes du centre hospitalier

ÉVALUATION GÉRONTOLOGIQUE (consultation mémoire)

Dr SALLELES • Lundi et Mardi de 14h30 à 17h30

Madame V.BERGUA - Neuro Psychologue

• Mercredi de 9h30 à 12h30

Sur rendez-vous - 05 53 97 61 05

Ligne Routière AGEN ► MONT-DE-MARSAN

Jours de circulation	L. au V.	L. au S.	L. au S.	Dim et Fêtes
Correspondance de Bordeaux		TGV 10:37	TGV 15:41	TGV 18:32 et 19:12
Correspondance de Toulouse		Corail 08:53	TGV 14:19	TGV 18:40 / Teoz 19:15
Agen (Gare)		11:25	16:10	19:20
Roquefort (Walibi)		11:35	16:20	19:30
Nérac (Av Laitre de Tassigny)		11:59	16:44	19:54
Andiran (D656)		12:08	16:53	20:03
Mézin (Relais Gascogne)		12:13	16:58	20:08
Poudenas (Poste)		12:18	17:03	20:13
Sos (Centre)		12:25	17:10	20:20
Gueyze (Mairie)		12:28	17:13	20:23
St Pé-St Simon (D656/D144)		12:30	17:15	20:25
Gabarret (Pharmacie)	6:20	12:39	17:24	20:34
Barbotan (Office de Tourisme)	6:27	12:43	17:28	20:38
Cazaubon (Arènes)	6:33	12:53	17:38	20:48
Labastide d'Armagnac (Tabac)	6:43	13:05	17:50	21:00
St Justin (Allée G. Phoebus)	6:49	13:09	17:54	21:04
Le Frèche (Mairie) sur demande au 0800 64 40 47	6:57	13:19	18:04	21:14
Villeneuve-de-Marsan (Arènes)	7:04	13:28	18:13	21:23
St Crics-Villeneuve	7:17	13:32	18:17	21:27
Bouque (Foyer rural)	7:21	13:36	18:21	21:31
Mont-de-Marsan (Gare)	7:41	13:56	18:41	21:51
Correspondance vers Bordeaux	Ter 08:04	Ter 14:04	Ter 19:04	

Ligne Routière MONT-DE-MARSAN ► AGEN

Jours de circulation	L. au V.	L. au S.	Dim et Fêtes	L. au J.	Ven.
Correspondance de Bx	8:01	9:56	14:56	15:56	15:56
Mont-de-Marsan	8:10	11:10	15:30	17:45	17:45
Bouque	8:24	11:24	15:44	18:01	18:01
St Crics-Villeneuve	8:28	11:28	14:48	18:05	18:05
Villeneuve-de-Marsan	8:32	11:32	15:52	18:09	18:09
Le Frèche	8:41	11:41	16:01	18:18	18:18
St Justin	8:51	11:51	16:11	18:28	18:28
Labastide d'Armagnac	8:55	11:55	16:15	18:32	18:32
Cazaubon	9:07	12:07	16:27	18:44	18:44
Barbotan	9:13	12:13	16:33	18:50	18:50
Gabarret (Pharmacie)	9:24	12:24	16:44	19:01	19:01
St Pé-St Simon	9:33	12:33	16:53	19:10	19:10
Gueyze	9:35	12:35	16:55	19:12	19:12
Sos	9:37	12:37	16:57	19:14	19:14
Poudenas	9:43	12:43	17:03	19:20	19:20
Mézin	9:47	12:47	17:07	19:24	19:24
Andiran	9:52	12:52	17:12	19:29	19:29
Nérac	10:01	13:01	17:21	19:38	19:38
Roquefort	10:17	13:17	17:37	19:54	19:54
Agen	10:35	13:35	17:55	20:12	20:12
Correspondance vers Bordeaux	12:19	14:11	18:40/19:15		22:19
Correspondance vers Toulouse	13:45	15:41	18:32/18:55		21:38 20:38

OPHTALMOLOGIE

Dr DARIE • Jeudi de 9h à 11h

Sur rendez-vous - 05 53 97 61 05

GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE

Dr A. CRACAN • Vendredi de 14h30 à 16h30

Sur rendez-vous 05 53 97 61 05

RHUMATOLOGIE

Dr S. HARY • Mardi de 9h à 11h

Sur rendez-vous - 05 53 97 61 05

CONSULTATION DOULEUR

Dr NICOD • Mercredi 10h/12h

Sur rendez-vous -05 53 69 70 58

CONSULTATION ALCOOLOGIE

Madame HEBRARD • Lundi 9h30 à 11h30

Sur rendez-vous -05 53 66 47 66

CONSULTATION CHIRURGIE

ORTHOPÉDIQUE

Dr C. BOGGIONE

Dr D. VIEJO-FUERTES

Dr B. BENQUET

Dr F. DE COUCY

• à tour de rôle le vendredi de 9h à 11h

Sur rendez-vous - 05 53 97 61 05



Billet de l'opposition

RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT : LE BOIS POUR CHAUFFER LA PISCINE COUVERTE !

Le programme de création d'un bassin couvert sur l'emplacement de la piscine actuelle, malgré toutes les incertitudes sur l'évolution des ressources financières de la Commune, est poursuivi par la Municipalité.

Le projet est donc engagé avec pour conséquence un alourdissement important des charges de fonctionnement communales.

Nous avons à ce sujet une proposition concrète à formuler pour réduire le coût d'exploitation de ce projet.

Le coût d'une piscine couverte est constitué en moyenne pour un tiers, par des charges liées à l'investissement, un tiers par les charges de personnel, un tiers par les charges correspondant au chauffage.

En Mars 2010, au moment du vote du budget, nous avons fait la proposition suivante : mener une étude d'opportunité pour l'installation d'une chaufferie au bois.

L'idée n'a pas été retenue. Pourquoi ? Il nous a été annoncé que la commune allait définir les axes de sa démarche dans l'Agenda 21, en concertation avec le public.

Notre proposition s'inscrit pleinement dans la démarche de l'Agenda 21.

La présence de bâtiments publics, forts consommateurs d'énergie, dans un proche périmètre (deux gymnases, le collège Henri de Navarre, le Lycée George Sand, la maison de retraite chemin du Pin) justifie l'installation d'une chaudière à bois desservant par un réseau de canalisations, la piscine couverte et l'ensemble de ces bâtiments publics.

Une unité de chauffage centralisée permet de réduire significativement le prix de revient des calories produites.

Ce projet impose bien sûr de lancer dès aujourd'hui les études nécessaires pour en valider la faisabilité.

Il convient aussi de réserver dès maintenant l'emplacement adapté à la réalisation

de cette future unité de chauffage. Ne pas le faire, hypothéquera fortement la possibilité sur le long terme de maîtriser les coûts énergétiques de ces établissements publics situés dans un périmètre restreint autour du stade.

La situation géographique de Nérac, proche du massif forestier, est un atout particulièrement favorable pour sécuriser l'approvisionnement en bois et limiter les coûts de transport.

D'un point de vue environnemental ce projet contribuera à réduire de manière très significative l'impact écologique des équipements et établissements publics concernés.

Nous sommes prêts à apporter notre contribution à cette démarche.

Le groupe opposition municipale : Gabriel Chazallon, Bernard Dalies, Laurence Franzoni, Gilbert Darengosse, Monique Simko, Marie Merle.

Billet de la Majorité

Réforme Territoriale : nos territoires en danger

Les députés de l'UMP et du nouveau centre ont adopté en 2^{ème} lecture la loi de réforme territoriale.

Cette loi, loin de faire consensus au sein même de la majorité présidentielle, va à l'encontre du sens de l'histoire en plaçant la France dans une évolution territoriale à l'opposé de tous nos partenaires européens : il signifie la mort de la ruralité et marque globalement un important recul du processus de décentralisation amorcé en 1981.

Voici quels en sont les dangers principaux :

RECUIL DES SERVICES PUBLICS :

Étranglement financier, réduction de la capacité d'initiative des collectivités, mise sous tutelle. Ces textes menacent l'ensemble des services publics locaux, le financement de la solidarité nationale et les aides aux associations citoyennes, culturelles et sportives qui contribuent chaque jour au lien social dans notre pays. Les premières victimes de cette contre-réforme sont évidemment les citoyens, en particulier les plus modestes.

RECUIL DE LA DÉMOCRATIE :

préparés sans concertation avec les élus locaux, les associations et les syndicats, fortement contestés lors du débat parlementaire, ces textes sont loin du consensus indispensable à une réforme de cette importance. Avec la création du Conseiller territorial, l'élu local aura moins de temps à consacrer à son territoire, la parité reculera.

RECUIL DE LA CAPACITÉ À PRÉPARER L'AVENIR : l'État affaiblit les collectivités locales et en même temps,

il n'est plus en mesure de les suppléer. Plombé par l'ampleur des déficits qu'il a créés, le Gouvernement asphyxie les collectivités territoriales qui réalisent, chaque année, trois quarts de l'investissement public. Il veut les forcer à augmenter massivement les impôts et à moins investir pour la modernisation de nos territoires. Il s'agit d'une faute contre l'avenir. Face à un gouvernement qui fait clairement le choix de délaisser les territoires ruraux en les privant de leurs services publics et des investissements nécessaires à leur développement, il nous appartient de rester mobilisés pour que le gouvernement revienne à la raison et propose une réforme territoriale juste, efficace et cohérente.

Les élus de la majorité : Paul ASHBURN, Patrick BACH, Jean-Claude BAURY, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Marie-France DESPLATS, Agnès DOLLE, Patrice DUFAU, Bernard FAUCON-LAMBERT, Pierre GALLIO, Françoise GARREAU, Marc GELLY, Sandrine GIL, Najet IBN SALAH, Pierre IDIART, Nicolas LACOMBE, Claudie NORMAND, Marylène PAILLARES, Martine PALAZE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI, Jean-Louis VINCENT

Le Cercle néracais de La Ligue de L'Enseignement



Céline Piot

L'année 2011 marque les cent ans de la Fédération lot-et-garonnaise de la Ligue de l'Enseignement, souvent plus connue sous le nom de Fédération des Œuvres Laïques de Lot-et-Garonne (FOL47).

Pour fêter l'événement, de multiples manifestations seront organisées un peu partout en Lot-et-Garonne (expositions, débats, conférences, etc.), le point d'orgue étant la journée du 18 juin à Nérac.

Le choix de Nérac comme lieu d'accueil de l'Assemblée générale de la FOL47 et de la grande fête autour du Centenaire n'est pas dû au hasard... C'est en effet dans cette petite ville que le premier Cercle de la Ligue de l'Enseignement du département du Lot-et-Garonne a vu le jour, l'Albret étant à la pointe du combat laïque à la fin du Second Empire et au début de la Troisième République.

L'acte fondateur du mouvement laïque en France est sans aucun doute la création de la Ligue de l'Enseignement par Jean Macé. Choqué par le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851, ce républicain avait alors estimé qu'« avant d'instituer le suffrage universel, il aurait fallu trente ans d'instruction obligatoire ». En 1866, revenant du Congrès de la Ligue belge de l'Enseignement, il songe à étendre à tout le pays son œuvre d'éducation populaire. La Ligue française de l'Enseignement voit alors le jour cette année-là. Son objectif est d'instaurer l'école publique gratuite et laïque.

Quelques mois après, des Cercles locaux de la Ligue se développent un peu partout, le tout premier étant apparemment le Cercle rémois fondé en novembre 1867. Celui de Paris daterait de décembre. Et c'est à Nérac que se constitue le suivant, avec pour programme : « d'instruire les ignorants (...), [d'] établir des bibliothèques populaires, [d'] instituer des écoles gratuites ». En fait, si les statuts sont officiels à partir de février 1868, la demande d'autorisation préfectorale date déjà de novembre 1867 et une commission provisoire pour la formation d'une bibliothèque de mai 1867.

La précocité de cette création est donc remarquable – mais nullement étonnante eu égard à la place phare qu'occupe l'Albret dans les étapes de républicanisation et de laïcisation du Lot-et-Garonne –, toutefois c'est également le nombre d'adhérents du Cercle néracais qui doit être distingué : rapportés à l'ensemble de sa population, les 246 membres représentent 6 % des habitants, ce qui constitue le record national ! L'écho que l'appel de Jean Macé a rencontré sur les rives de la Baïse a donc été autant immédiat que spectaculaire.

Les adhérents du Cercle néracais, présidé par Alexandre d'Andiran, sont très divers. Si on y trouve en très grand nombre des employés, le Cercle s'appuie essentiellement sur les anciennes couches des gens de métiers, c'est-à-dire les artisans et les boutiquiers, et aussi, mais dans une moindre mesure, sur la bourgeoisie aisée – négociants, propriétaires, hommes de loi. On notera également la présence de bouchonniers, d'étudiants et d'une dizaine de femmes, indice de l'éveil de ces dernières envers l'engagement public.

Et puisque le programme annonçait que l'appartenance au Cercle se fondait « sur l'initiative individuelle, en dehors de toute influence politique et religieuse », il n'est pas surprenant d'y compter des riches et des pauvres, des gens des gauches (par exemple les républicains Maurice Lespault, Anatole Faugère-Dubourg, Pierre Murlan-Descudé, l'imprimeur Durey...) comme des gens des droites (essentiellement des libéraux et des bonapartistes du tiers-parti, tels Alexandre d'Andiran ou Louis Duthil, ancien député de la Monarchie de Juillet), des catholiques aussi bien que des protestants.

Toutefois, la composition du Cercle ne doit leurrer sur la représentativité de la sociologie locale qu'elle serait sensée refléter : en effet, une catégorie est

complètement absente, celle des gens de la terre, tout comme, dans les options politiques des adhérents, les légitimistes et les cléricaux. La liste montre donc un Cercle ne rassemblant que les habitants de la ville et de sensibilité à gauche ou libérale, la forte présence des couches aisées étant à mettre en liaison avec celle des protestants (Amen, Dupré de Pomarède, Duthil, Pompignan...) et des francs-maçons (Bax, Darodes, Faugère-Dubourg, Hourès, Marquès, Martel...).

C'est chaque mardi et samedi qu'ont lieu les cours et les conférences portant essentiellement sur l'histoire locale, la géographie, la chimie, la physique, le droit usuel, la mécanique appliquées aux arts, le dessin et l'anglais.

Les activités du Cercle sont cependant interrompues plusieurs fois : d'abord de la chute du Second Empire en septembre 1870 à novembre 1871, puis de 1874 à 1876 (période correspondant à la révocation du maire Fallières). Il nous est difficile de savoir si elles ont perduré après 1881, date de départ de ses fondateurs.

Dans tous les cas, au début du xxe siècle, la Ligue de l'Enseignement engage ses cercles et associations à se fédérer. C'est ainsi qu'en juin 1911 naît la Fédération départementale des Petites A. Laïques du Lot-et-Garonne, premier nom de la FOL.

À l'occasion des cent ans de la FOL47, l'ouvrage intitulé *Nous avons écrit ton nom* (édité aux Éditions d'Albret/AVN), composé d'une partie historique et d'une autre rassemblant cent témoignages d'acteurs de la FOL47, sera présenté le 18 juin à Nérac.

Un espace public du « Cercle de la Ligue de l'Enseignement » sera également inauguré ce jour-là.

Pour en savoir plus :
Raffi P.-E., « Le temps des Cercles », in *Cahiers de la Ligue*, Paris, 1993.
Siège de la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne : 108 rue Fumadelles
47000 Agen.

24^e Noël en OR

NÉRAC

du 11 au 31
Décembre 2010



Vos Commerçants et Artisans vous offrent

- **1 TWINGO**
- **1 Semaine**
pour 2 pers. en Tunisie
- **3 bons d'achat de 300 €**
- 800 € en bons d'achat
- 1 écran LCD • Vins de Buzet
- 1 Week-end escapade gourmande
- 400 € de literie
- Electroménager
- Produits régionaux



ADREA
Rue du Midi
ZAC Agen Sud
47000 AGEN

Tél. 05 53 77 70 00



Garage d'Albret s.a.r.l.
9, Bd Jean Darlan
47600 NERAC

Tél. 05 53 65 38 73

